LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

Rour : l'école vaticane de paléographie; cadeaux jubilaires. -CH. ONIOUS DIOCÉSAI-'ne : décret de S. S. Léon XIII à propos du démembrement. de la province ecclésiastique de Québec ; conserences de Saint - Vincent de Paul ; lettre du président général de la Saint - Vincent de Paul. - LETTRE DE SA GRANDEUR MGR



SOMMAIRE

L'ARCHEVÊQUE DE NEW-YORK .-- UN DE-VOIR TROP MECONNU. - LA LOI, MILITAIRE PRANÇAISE, discours de Mgr Freppel. -L'ABANDON RELI-GIEUX DES COLONS AL-GÉRIENS.-LES CHANTS LITURGIOUES NOTER-DAME DE COPACABANA. - UNE PROCESSION DU SAINT-SACREMENT LE JOUR DE LA FÊTE-DIEU.-PRIONS POUR NOS MORTS.

LE KUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

'A KUMÉRO

a cente Une piaștre par an, payable d'avance. 2 Cente

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Fermis d'imprimer : † FDOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à YM. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à M.P. DUPU. Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent, Montréal,

PRIERES DES QUARANTE HEURES.

LUNDI,	18	JUIL.	-Saint-Antoine Abbé.
MERCREDI,	20	46	Saint-Valentin.
VENDREDI	22	44	-Sainte-Cécile.

FETES DE LA SEMAINE.

DIMANCEL	E, 17	JUIL.	—Septième dim. après la Pentecôte. Du Dimanche, sem., ornements verts.
Lundi,	18	66	-S. Camille de Lellis, C. d. orns blancs.
Mardi,	19	64	-S. Vincent de P., C., d., orns blancs.
Mercredi,	20	56	-S. Jérôme Emil., C. d., orns blancs.
Jeudi,	21	46	-Du S. Sacrement, semid., orns blancs.
Vendredi,	22	66	-Ste Marie Madeleine, doub., orns blancs.
Samedi,	23	46	-Vig. S. Appolinaire, E. M., d., orns rouges.

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

ÉGLISE MÉTROPOLITATNE - Tous les soirs, à 7 heures, prières de la neuvaine préparatoire à la fête de Saint-Jacques.

HOSPICE SAINT-JOSEPH.—Le 19, fête de Saint-Vincent de Paul, salut à 3 heures. Le 20, fête de saint Jérôme Emilien, salut à 3 heures.

CHAPELLE DE LA PROVIDENCE.—Le 19, fête de Saint-Vincent de Paul, salut à 4 heures.

CHAPELLE DE'LA MISÉRICORDE.—Le 16, fète de Notre Dame du Mont-Carmel, salut à 5 neures. Le 22, fête de Sainte Marie-Madeleine, salut à 5 heures.

VISITE PASTORALE.

Dimanche 17, Sainte-Barbe et Saint-Stanislas; lundi 18, Saint-Louis-de-Gonzague.

Dimanche 17.—Fèle du titulaire de l'église paroissiale de Saint-Alexis. Solennité de ceux de Saint-Henri à Montréal et à Mascouche.

ROME.

L'école vertionne de paléographie fondée; comme on le sait, par S. S. Leon XIII pour faciliter les étides de critique historique, vient de clôturer les cours de sa seconde année. Pour la première fois les élèves ont subi les examens pour obtenir le diplome. Sept candidats on été reçus à c. 3 examens, présidés par S. Em. le cardinal Hergenroether et la commission des archives et de la bibliothèque vaticane.

Le cardinal et la commission se sont montrés fort satisfaits du résultat général de l'épreuve, et ont félicité le savant directeur de l'école, Mgr Carini, des succès obtenus par son enseignement.

Sept candidats pour la première fois ont oblenu le diplôme de

l'école de paléographie.

A l'occasion du Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté, les Chartreux ont offert à Léon XIII une propriété d'une grande valeur sur la Voie Aurélienne, et ils y ont joint une somme d'argent très considérable, ce qui a permis au Souverain-Pontife d'installer un établissement de charité où les enfants pauvres sont recueillis et exercés aux métiers et à l'agriculture. C'est l'Institut des Artigianelli qui a profité de la munificence de Léon XIII et il en a déjà pris possession.

Ainsi cette institution peut recevoir un plus grand nombre d'enfants et leur donner une éducation et une instruction en rap-

port avec leur condition.

Le Saint-Père vient d'adresser au R. P. Anselme-Marie, supérieur des Chartreux, un bref gracieux dans lequel il le remercie du don qui lui a été fait par l'Ordre et parle des bienfaits d'une boune éducation donnée aux enfants du peuple.

A propos du Jubilé sacerdotal du Rape Léon XIII, une souscription vient d'être ouverte à Dunkerque pour que cette cité prenne une place digne de son importance dans cette manifestation grandiose en l'honneur du Souverain-Pontife. La pièce d'orfèvrerie qu'offriront les Dunkerquois est une naverte, emblème du troisième port de France.

Grâce aux précieux renseignements qu'à bien ulu donner à l'artiste, M. l'amiral Paris, l'éminent directeur du musée national de la marine, la forme de ce Navis sera le type en usage dans la mer du Nord au XIe siècle, alors que Dunkerque, qui venait d'être érigé en commune, commençait son commerce maritime.

La nef de vermeil, de trente contimètres de longueur environ, voguera sur une mer d'argent. Le château de poupe sera conrouné du Lion de Flandre issant en vermeil ; de plus, la poupe sera ornée d'un grand écu ovale en émail chargé des armoiries de Dunkerque.

Du château de proue s'élancera le buste de saint Pierre, à qui

fut dédiée l'église élevée dans nos dunes par saint Eloi, fonda-

teur de Dunkerque.

La mâture et son agréement soutiendront une voile d'argent gracieusement gonflée par un bon vent arrière. A la flèche du mat flottera le pavillon dunkerquois pleu et blanc qu'illustra Jean Bart.

"Les noms des souscripteurs seront inscrits sur le magnifique album que le diocèse de Cambrai déposera aux pieds du Saint-

Père.

Chaque page de cet album, richement enluminée, porte la tiare avec les clefs de l'Eglise, les armoiries de Léon XIII, le monogramme du Souverain-Pontife et l'année de son glorieux Jubilé.

Le Karntner Volksblatt annonce que S. A. I. l'archiduchesse Marie-Joséphine d'Autriche offrira au Saint-Père une magnifique chasuble. Nous apprenons par le même journal que dans tous les couvents de l'Autriche-Hongrie, on travaille activement à la confection d'ornements sacrés et de linge d'autel à offrir à Sa Sainteté.

CHRONIQUE DIOCÉSAINE

Par un bref, en date du 10 mai dernier, reçu ces jours-ci, Sa Sainteté Léon XIII a jugé à propos de démembrer la province ecclésiasque de Québec et former trois provinces, dont les sièges métropolitains sont Québec, Montréal et Ottawa. Voici les noms des suffragants qui sont attachés à chacune de ces métropoles:

QUÉBEC

Trois-Rivières, Rimouski, Chicoutimi et Nicolet. La Préfecture apostolique du Golfe Saint-Laurent demeure attachée à la Province écclésiastique de Québec.

Montréal

Saint-Hyacinthe et Sherbrooke.

AWATTO

Le Vicariat apostolique de Pontiac.

Voici le texte du bref assignant les suffragants des Provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa:

LEO PP. XIII.

AD FUTURAN REI MEMORIAM. Quæ catholico nomini, æternæqu e fidelium saluti bene, prospere ac feliciter eveniant, ea ut mature præstemus Nos admonet Summi Apostolatus munus, quo in terris immeriti licet, fungimur. Jam vero cum ad Ecclesiæ bonum in Quebecensis Provinciæ regionibus in Canada inferiori magis magisque provehendum, Nobis expedire in Domino visum fuerit

duas alias Ecclesiasticas Provincias ibidem constituere, per apostolicas litteras Episcopalem Sedem Marianopolitanam, et Ottawiensem ad Metropolitanæ seu archiepiscopalis dignitatis gradum eveximus. Nunc autem, attentis, quæ ex parte singulorum episcoporum illarum regionum Nobis prolata sunt de assignandis suffragancis tum archiepiscopo Quebecensi, tum novis archiepiscopis Marianopolitano at Ottawiensi, omnibus rei momentis attente ac mature perpensis cum Venerabilibus Fratribus Nostris S. R. E. Cardinalibus negotiis Propagandæ Fidei præpositis, de Fratrum eorumdem consilio hæc quæ infrascriptasunt statuimus atque decernimus. Quæ cum ita sint, Motu proprio atque ex certa scientia et matura deliberatione Nostris Provincia Quebecensis Metropolitæ Apostolica auctoritate Nostra, præsentium vi. assigamus suffraganeas sedes Nicoletanam, Trifluvianam, Chicoutimiensem, S. Germani de Rimouski, eidemque adjicimus Præfecturam Apostolicam Sinus Sancti Laurentii. Provinciæ Marianopolitanæ Archiepiscopo assignamus sedes Sherbrookensem et Sancti Hyacinthi. Denique Provinciæ Ottawiensis Metropolitano Vicariatum Apostolicum Pontiacensum assignamus. nentes præsentes litteras firmas, validas et existere ac fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri atque obtinere, illisque ad quos spectat et in futurum spectabit, in omnibus et per omnia plenissime suffragari; sicque in præmissis per quoscumque Judices ordinarios et delegatos, etiam causarum Palatii Apostolici Auditores, Sedis Apostolica Nuncios S. R. E. Cardinales etiam de latere Legatos et alios quoslibet quacumque præminentia et potestate fungentes et functuros, sublata eis et eorum cuilibet quavis aliter judicandi et interpretandi facultate et auctoritate scienter vel ignoranter contingerit attentare. Non obstantibus Nostra et Cancellariæ Apostolicæ regula de jure quæsito non tollendo, necnon Benedicti XIV Prædecessoris Nostri, recol. mem. super Divisione Materiarum, aliisque Constitutionibus et Ordinationibus Apostolicis, necnon speciali licet atque individua mentione ac derogatione dignis in contrarium facientibus quibuscumque. Volumus autem ut præsentium Litterarum transumptis seu exemplis, etiam impressis, manu alicujus Notarii publici subscriptis, et sigilio personæ in Ecclesiastica dignitate constitutæ munitis, eadem prorsus fides adhibeatur, quæ adhiberetur ipsis præsentibus, si forent exhibitæ vel ostensæ. Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris die X Maii MDCCCLXXXVII Pontificatus Nostri anno decimo.

L. † S. (Signat.) M. CARD. LEDOCHOWSKI,

CONFÉRENCES DE SAINT-VINCENT DE PAUL.

Le rapport du conseil supérieur va nous montrer le travail des conférences de la Saint-Vincent de Paul à Montréal pendant l'année 1886,

Les recettes de l'année ont été de \$12,383.45 c'est à dire \$1,398. 79 de moins que celles de l'année précédente, tandis que les dépenses ont été de \$9,375.46 excédant celles de l'année précédente de \$75.06. Il y a eu augmentation de 105 familles visitées et de 262 personnes secourues, de 11,683 lbs de pain et de 215 cordes de bois distribuées aux pauvres. Nécessairement l'encaisse totale s'est trouvée diminuée d'autant à la date de la reddition des comptes. Cependant toutes les conférences sans en excepter une seule ont trouvé des ressources suffisantes pour faire face à tous les besoint de leurs circonscriptions respectives.

Le personnel des consérences a diminué par l'épuration des

listes, en retranchant les membres inutiles.

L'Œuvre du Patronage des enfants n'a pas été négligée non plus suivant le plan d'action adopté par ces conférences. Le nombre d'enfants qui ont fréquenté les écoles par leurs soins ou avec leur assistance durant l'année s'est élevé à 178. Dans cette œuvre excellente la conférence St-Jean-Baptiste s'est encore placee au premier rang, ayant assisté plus de 80 enfants pour les faire admettre dans les bonnes écoles de cette localité.

Jusqu'à présent le succès est regardé comme satisfaisant, considérant le bon état de l'organisation scolaire fonctionnant partout

sous les yeux attentifs et la direction paternelle du clergé.

Les faits extraordinaires méritant d'être spécialement mentionnés sont rares, mais on rapporte assez souvent que des pauvres mal disposés, vivant dans l'oubli ou la négligence de leurs devoirs religieux, ont été ramenés à de meilleurs sentiments par les soins de leurs visiteurs. On rapporte en particulier la conversion d'un blasphémateur qui avait causé du scandale dans la maison d'un blasphémateur qui avait causé du scandale dans la maison d'un mourant pendant que le prêtre administrait les sacrements à ce dernier. Un confrère ne perdit pas de vue ce maiheureux et parvint avec le temps à lui faire faire de bonnes lectures. L'effet fut salutaire. Le prêtre fut admis à le visiter, et le pécheur scandaleux devint pénitent. Maintenant ce blasphémateur éhonte est un adorateur fervent du divin auteur de notre rédemption. Il répare.

Quant aux progrès en perspective, il est question de fonder deux nouvelles conférences l'une française et l'autre anglaise.

En 18-3, les conférences de Montréal ont secouru 984 familles, composées de 1,647 adultes et de 2,062 enfants.

composees de 1,047 addres et de 2,002 emants.

Nos lecteurs liront avec intérêt la circulaire suivant de M. le Président général de la société de Saint-Vincent de Paul.

Paris, 15 mars 1887.

Monsieur et cher Confrère,

A diverses reprises le Bulletin vous a déjà entretenu de la grande solennité qui se prépare pour la fin de l'année et le commencement de l'année prochaine,

Le 1er janvier 1888, notre Très Saint Père Léon XIII célèbrera le saint sacrifice pour fêter le cinquantième anniversaire de son ordination et remercier Dieu des grâces et des bénédictions qu'il lui a plu de répandre sur son pontificat. Puis, de toutes les parties de la chrétien 5, les pèlerins arriveront en foule pour déposer aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ l'hommage de leur vénération et lui remettre leurs présents. Dès le mois de décembre s'ouvrira au Vatican une exposition des objets d'art et autres dons en nature offerts par la piété des fidèles et cette exposition durera jusqu'au mois de mai.

La Société de Saint-Vincent de Paul s'étendant aujourd'hui à toutes les parties du monde, le Conseil général a pensé qu'elle devait solliciter une place dans ces pieuses solennités et apporter un tribut particulier de respect, de reconnaissance et d'amour au Souverain Pontife qui n'a cessé de nous combler des marques de son insigne bienveillance. Le Conseil a décidé qu'il enverrait à Rome une députation de ses membres et que nos confrères de tous les pays seraient invités à se joindre à cette députation pour associer leurs vœux en une manifestation commune de dévouement et de fidélité. Instruit de ce projet, S. Em. le cardinal Schiaffino, président de la commission du Jubilé, a bien voulu l'approuver et nous donner l'assurance que le Souverain Pontife daignerait recevoir les représentants de la Société de Saint-Vincent de Paul en une audience spéciale. Cette audience aura,lieu dans l'un des deux premiers mois de l'année; dès que la date en aura été fixée, elle sera portée par la voie du Bulletin à la connaissance de nos confrères.

Nous avons maintenant à nous préparer à cette imposante solennité et notre premier soin doit être de recueillir des offrandes afin que nos délégués puissent, en se prosternant aux pieds du Saint-Père, lui offrir un présent en rapport avec l'importance de la Société. Il ne suffit pas à notre avis que les Conseils votent une offrande: chaque Conférence doit être invitée à faire en séance une quête spéciale à l'intention du Jubilé sacerdotal de Léon XIII. Il est vrai que dans tous les diocèses et, probablement aussi, dans toutes les paroisses des quêtes seront faites dans le même but à la demande des comités diocésains : notre premier devoir sera de répondre à cet appel et nous nous reprocherions de vous demander de retrancher quoi que ce soit de cette offrande : mais il n'est pas un de nous qui ne puisse faire encore un petit sacrifice pour avoir sa part dans l'offrande de la Société. Nous comptons moins sur la richesse des offrandes des Conférences que sur leur grand nombre et sur l'unanimité dans cette commune affirmation de gratitude et d'amour. Le Bulletin a déjà fait connaître que les noms des Conférences et des autres souscripteurs seraient inscrits sur un albun, spécial accompagnant la remise des offrandes.

Quelqu'un de nos patronages ou de nos écoles aura-t-il le désir

d'envoyer un objet à l'exposition du Vatican? Nous serons heureux de l'aider dans l'accomplissement de ce projet, à la coudi-

tion toutefois d'être prévenus assez longtemps à l'avance.

Il importe aussi beaucoup que nos délégués accourent à Rome en grand nombre. Quelle meilleure occasion nos confrères pourraient-ils attendre pour faire leur pèlerinage à la ville éternelle et aux lieux à jamais sanctifiés par le sang des saints apôtres Pierre et Paul et de tant de martys, pour contempler les traits et entendre la voix du Pontife qui gouverne la sainte Eglise avec une si grande hauteur de vues et une si admirable sagesse! Que tous ceux d'entre nous qui peuvent faire ce pieux voyage se préparent donc à l'entreprendre! Quel bonheur ne sera-ce pas pour nous de nous trouver réunis au siège de l'Eglise, notre sainte Mère, et de nous retremper ensemble aux sources de la foi et de la charité!

Nous vous prions. Monsieur et cher Confrère, de vouloir bien porter la présente circulaire à la connaissance des Conseils et des Conférences de votre circonscription. Ceux qui ont déjà fait parvenir au Conseil général leur offrande voudront bien considérer cette lettre comme un remerciement.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'expression de

notre affectueux attachement,

A. Pages, président général.

Lettre de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de New-York.

La lettre suivante a été adressée par Mgr Corrigan au clercé du

diocèse de New-York.

"Le 4 mai 1887, la Sacrée Congrégation de la Propagande a signifié à M. l'abbé McGlynn, ci-devant curé de l'église Saint-Etienne, en cette ville, qu'il avait déjà encouru la censure ecclésiastique en désohéissant à l'ordre formel du Souverain-Pontife donné le 17 janvier. Désirant toutefois ne pas se montrer sévère à son égard, la Sacrée Congrégation de la Propagande s'est abstenue de lui infliger des censures et pour lui fournir une nouvelle occasion d'être entendu dans sa propre cause lui a enjoint péremptoirement et pour la dernière fois de se présenter à Rome dans les quarante jours suivant la réception de la lettre contenant l'ordre en question, sous peine d'excommunication ipso facto et nominatim. Cette lettre fut dûment remise à M. l'abbé McGlynn, et comme il a laissé passer les jours de grâce sans se reconnaître il a été de notre devoir de l'informer qu'il avait encouru par sa propre conduite la peine d'excommunication nominatim qui le retranche de la communion de l'Eglise, de ses sacrements, de participation à ses prières et s'il persiste dans son refus opiniatre de comparaître, le privera après sa mort du droit de recevoir

une sépulture chrétienne.

"Il est aussi de notre devoir de déclarer au clergé et aux fidèles placés sous notre direction que M. l'abbé Edward McGlynn est excommunié nominatim avec toutes les pénalités attachées à cette censure par les canons de l'Eglise.

† Michael Augustine, Archevêque de New-York.

New-York, 8 juillet 1887.

C. McDonnell, Secrétaire."

UN DEVOIR TROP MÉCONNU.

A l'occasion du cinquantième anniversaire du couronnement de la Reine Victoria, un service très solennel a été célébré dans l'église de l'ancienne abbaye de Westminster, à Londres. La Reine, des rois ou princes de toutes les contrées assistaient à cette cérémonie. Elle s'est accomplie selon les rites des Protestants qui se désignent sous le nom d'Eglise établie d'Angleterre.

Les Catholiques qui n'étaient point obligés, par leurs charges à la Co r ou dans l'Etat, d'accompagner la Reine à Westminster, se sont abstenus de s'y rendre. Un journal protestant, le Morning-Post, a signalé cet e abstention; il a reçu à ce sujet une lettre

du Cardinal Manning, dont nous donnons un extrait:

Archevêché, 21 juin.

" Monsieur,

"Mon attention vient d'être appelée sur un paragraphe de votre journal de ce jour, qui commence par ces mots: "Nous regrettons d'apprendre qu'environ trois cents pairs et personnages de distinction de la religion catholique ont renvoyé les cartes qu'ils avaient reçues pour la cérémonie de Westminster." Le paragraphe se termine ainsi: "Ce procédé extraordinaire, etc."

"D'après cela, il paraît évident que vous ignorez l'obligation où sont les membres de l'Eglise catholique de ne s'unir pour le culte divin que dans l'unité seule de l'Eglise, et de ne prendre

aucune part à tout acte religieux en dehors de son unité.

"Néanmoins, tout catholique remplissant une charge qui exige sa présence auprès du souverain, peut accompagner le souverain et s'acquitter d'un service public et remplir les fonctions de sa charge officielle; cette exception ne s'étend point à ceux qui n'ont point de charge de cette nature."

Ces trois cents Catholiques anglais, pairs ou personnages de distinction, ont fait leur devoir. Combien de Catholiques, qui enfreignent une loi formelle de l'Eglise, qui assistent à des actes

publics de religion dans les temples protestants ou dans des synagogues, uniquement pour satisfaire leur curiosité, étudier des toilettes, ou simplement pour faire comme tout le monde!

LA LOI MILITAIRE FRANÇAISE.

Le service militaire du clergé a été voté par la Chambre, à une

grande majorité, dans la séance du 25 juin.

Mgr Freppel a défendu avec une haute éloquence et une vigoureuse logique le droit de l'Eglise catholique au recrutement de ses prêtres. Il invoque d'abord le témoignage peu suspect du général Farre qui, en 1881, déclarait que " le gouvernement ne saurait avoir la pensée d'imposer le service armé à ceux chez qui ce genre de service serait incompatible avec leur caractère religieux. Les membres du clergé, disait le ministre de la guerre d'alors, ne seront appelés, au moment de la mobilisation, que dans les services de l'aumônerie, des ambulances et des hôpitaux".

La Convention elle-même, par un décret rendu, sur le rapport de Barrère, 13 mars 1793, avait décidé " qu'elle n'avait pas entendu comprendre dans la loi de recrutement les évêques, les curés et les vicaires"; ceux d'entre eux qui auraient été incur-

porés dans l'armée seraient libres de la quitter.

L'incorporation du clergé n'est pas plus populaire aujourd'hui qu'elle l'était il y a un siècle: pour le démontrer l'orateur a invoqué le rapport de M. Michelin sur les professions de foi électorales. Parmi les 580 membres dont l'Assemblée se compose, 82 seulement se sont prononcés pour le service militaire des séminaristes.

Mgr Freppel a ensuite montré qu'il y a une incompatibilité

absolue entre la mission du prêtre et le service des armes :

"Comment! voilà un homme dont le ministère essentiel est de prêcher la paix, l'oubli des offenses, le pardon des injures, la charité, dont la mission est de prier, de recommander la douceur la mansuétude.

"Voilà un homme que vous obligerez à aller, oublieux de sa vocation, de son caractère, de sa mission, détruire des chrétiens

à coups de fusil ou à coups de cauon?

"Y aurait-il un spectacle plus révoltant, et vous-mêmes qui m'interrompez, vous-mêmes si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous étiez appelés sur un champ de bataille et que vous y vissiez à vos côtés un membre de la religion s'acharmant contre des chrétiens dans une mêlée meurtrière ne seriez-vous pas blessés au plus vif de vous-mêmes dans votre délicatesse, dans vos sentiments, dans votre dignité morale?

"Le prêtre personnifie une idée opposée à celle du soldat : si vous lui imposez un service contraire à son état, vous le contrai-

ghez au parjure, et cela n'a qu'un nom dans toutes les langues !

cela s'appelle la persécution i "

Quelques-uns disent que si les séminaristes échappent à la loi militaire, on les soupçonnera d'avoir embrassé dans ce but l'état ecclésiastique A cela l'orateur a répondu:

- "Mais à qui ferez-vous croire qu'un jeune homme va s'ensermer au séminaire jusqu'à vingt-cinq ou vingt-six ans pour échapper à la caserne, alors que le régime du séminaire, avec ses études prolongées et ses privations, est bien autrement dur que le séjour de la caserne avec ses loisirs et ses libertés, pour ne pas dire ses licences!
- "Ah! je vous comprendrais si vous cherchiez par là, de propos délibéré, à empêcher le recrutement du clergé; si, sachant très bien que la caserne n'est pas un milieu propre à développer la vocation ecclésiastique, vous désiriez rendre impossible le fonctionnement du culte dans la moitié des paroisses de France!

"Je vous comprendrais si, sachant ce que c'est que la chambrée vous vouliez y envoyer les séminaristes dans le seul but de leur

faire perdre la vocation ! "

"M. Millerand.—Alors elle n'est guère solide!

"Mgr Freppel.—Une vocation peut-être forte, solide; mais il ne faut pas l'exposer témérairement. Il y a des précautions à prendre contre les maladies de l'âme aussi bien que contre les maladies du corps.

"Je vous comprendrais si, en voulant imposer un service de trois ans au futur prêtre, dans cette caserne d'où vous avez banni la religion avec l'aumônier, vous vouliez provoquer des défections

et des apostasies !

"Je vous comprendrais si, sachant très bien, comme l'écrivait récemment M. Camille Pelletan, dans la Justice, que cette loi est terrible, mortelle peut-être pour le clergé, vous en escomptiez d'avance les effets pour arriver plus vite à déchristianiser la France; si, comptant, si spéculant sur les dangers et la corruption trop fréquente dans les grandes villes, vous vouliez y exposer ces jeunes hommes, dont les antécédents doivent rester à l'abri de tout soupçon s'ils veulent, plus tard, mériter la confiance des populations dans l'exercice si grave et si délicat de leur sacerdoce; si tel était votre but, je vous comprendrais; vous l'auriez atteint.

"Mais alors vous sortiriez de votre rôle, vous seriez acte non plus de législateurs, mais de sectaires, opprimant l'Eglise et la

religion."

Un tel acte est contraire au Concordat qui assure le libre exercice de la religion catholique en France et, par une conséquence nécessaire, le recrutement du clergé. Ainsi l'ont déclaré tous les évêques de France qui, il y a quelques années, ont affirmé d'un commun accord, que le service militaire imposé aux séminaristes tarirait dans sa source le recrutement du clergé.

Mgr Freppei ne demande pas d'ailleurs que les séminaristes et

les prêtres n'aient aucune part à la défense du pays :

"Les prêtres, dit-il, serviront comme aumôniers et apporteront à nos braves soldats les secours de la foi. Les séminaristes seront attachés à l'armée comme ambulanciers, comme brancardiers, comme infirmiers, et veuillez remarquer que, lorsqu'il s'agira de mettre en mouvement une armée de 1,200,000 hommes, et peutêtre de deux millions d'hommes, vous aurez besoin, pour ce service, d'un effectif considérable.

"Les séminaristes iront, sous les balles ennemies, ramasser les blessés, soigner les malades; c'est là un ministère qui, pour n'avoir pas d'éclat, n'en est moins périlleux; c'est le seul ministère qui convienne aux séminaristes, car il demande du dévouement

et de la charité."

L'orateur a conclu par ces nobles paroles :

"Nous ne formons tous qu'un seul parti lorsqu'il s'agit de défendre la France. Il faut que l'Europe entière en scit bien convaincue, et cette conviction sera la meilleure garantie de paix.

"Eh bien, notre union sera d'autant plus forte, que toute idée

de persécution contre le clergé aura disparu.

"Vous n'arriverez jamais à décourager le patrictisme du clergé. Si des jours comme ceux que nous avons vus en 1870, devaient revenir, il serait le premier à vider les séminaires pour donner à nos soldats des aumôniers, des infirmiers, des gardesmalades.

" Mais n'imposez pas au clergé un service incompatible avec

son caractère et sa mission.

"Le clergé paiera sa dette à la patrie; il la paiera volontairement, car pour le clergé comme pour tous les ecclésiastiques de France, il n'y a qu'une seule devise: Dieu et patrie!"

La Chambre, après que M. le ministre de la guerre s'est une fois encore prononcé pour le service militaire du clergé, vote, par 384 voix contre 172, que les séminaristes iront à la caserne.

Voici les déclarations du ministre :

"Je demande l'incorporation de la totalité de la classe, mais je me hâte d'ajouter que le ministre saura faire le nécessaire pour que les séminaristes et les étudiants soient éloignés le moins

possible de leurs études.

"La loi militaire doit être une loi absolue. Voyez la loi allemande, la loi italienne, la loi autrichienne; la loi, je le répète, doit être absolue, mais les gouvernements doivent apporter dans son application les ménagements, les adoucissements nécessaires pour en atténuer la rigueur.

"Il ne sera pas impossible de prolonger même, pour les jeunes gens qui en auront besoin, cette péric le de congrès d'hiver, mais à une condition, c'est qu'au mois de juillet suivant, séminaristes,

étudiants, tous rentrent pour les grandes manœu res."

Les journaux qui ont encore le sentiment des nécessités reli-

gieuses et intellectuelles de notre pays protestent contre cette loi; M. Henri Fouquier, qui s'est fait jadis un renom de libre-penseur dans le XIX Siècle, écrit :

"Les uns l'appellent déjà la loi indispensable, les autres la loi scélérate. Il serait tout à fait juste de l'appeler: la loi bête. Je ne sais pas, en effet, de sentiment plus sot que celui qui pousse les politiciens à regarder comme une chose utile le refus de dispense à quinze cents ou deux mille jeunes gens dont l'armée n'a nul besoin. Car ce qui nous manque, ce ne sont pas les sous-officiers et les réengageables, qu'on ne trouvera pas parmi les séminaristes. C'est vainement qu'on parle de patriotisme et qu'on parle d'égalité. Ce beau mot et ce grand mot sont, sur les lèvres de presque tous ceux qui les prononcent à cette occasion, une pure hypocrisie. Il faut déchirer ces voiles et voir les choses comme elles sont, afin de les pouvoir juger. Ce qu'on veut, c'est corrompre le séminariste en le faisant passer par la caserne et, de cette façon, empêcher le recrutement du clergé menacé depuis longtemps."

M. Henri Fouquier dit encore:

"Il faut repousser cette loi au nom de l'intérêt républicain et de la sagesse philosophique, et au nom du patriotisme encore, car la patrie ne veut pas de ce qui nous divise et n'a guère besoin de quinze cents conscrits qui, en cas de guerre, seraient d'admirables ambulanciers, tenus, par leur caractère même, à une vaillance comparable à celle du soldat. Et l'égalité? Ah! l'égalité! Qui sait si ce n'est pas, à la façon dont on l'entend, elle qui est la vraie absoennemie? Qu'elle soit à la base de toute hiérarchie, la justice luele veut et sa victoire, sur ce point, est pleine et entière. Mais l'égalité n'est qu'un instrument effroyable d'abaissement universel, si elle s'oppose à ce qu'on admette l'équivalence des services et si elle n'est que l'obstacle jaloux au classement des capacités."

M. Sarcey, autre libre-penseur, ne parle pas autrement:

"On m'a fait, dit-il, la réputation d'un terrible mangeur de prêtres et je n'en suis pas moins forcé de m'avouer que sur ce point ce sont eux qui ont raison contre mes amis. Peut tre ferais-je mieux de ne rien dire; mais c'est plus font que moi; je ne peux pas obéir aux mots d'ordre.

"Tant que la séparation de l'Eglise et de l'Etat ne sera pas un fait accompli, le service de la religion, est un service public. Le gouvernement est dans son tort s'il l'entrave par des tracasseries

indignes de lui, indignes d'une si grande cause."

M. de Vogué réclame au nom des missions françaises. Il ne peut admettre que, pour recruter cent cinquante conscrits, on détruise la sainte légion qui est "notre dernier instrument de domination, celui par lequel nous pouyons encore régir l'univers.". Il signale le péril de cette "destruction", au moment même où les Italiens attendent tout de leurs missionnaires et où l'Allema-

gne fonde des "novicials catholiques pour en tirer une milice

qui serve ses desseins en Afrique et en Océanie. "

M. de Vogué expose le labeur patient et fécond des missionnaires "faisant du français" en Orient et étant en Extrême-Orient les auxiliaires puissants de l'influence nationale, même dans un ordre tout militaire; car, dit l'éminent écrivain, "là-bas, devenir chrétien et devenir Français, n'est-ce pas à peu près la même chose? Je le demande aux esprits les plus prévenus : si nos nouvelles colonies étaient demain des chrétientés, serait il besoin d'y maintenir des garnisons? Le bon sens répond". Or, les Annamites et les Tonkinois "ont cru les témoins qu'ils égorgaient" et les massacres n'ont fait qu'accroître le nombre des conversions.

M. de Vogué propose, à défaut de "solution large et libérale", d'accorder une dispense à tout Français prenant, pour une période de dix ans, l'engagement d'enseigner, sans rétribution personnelle, dans une école française à l'étranger. Et si le mot dispense répugne aux rédacteurs de la loi, qu'on inscrive les missionnaires enseignants dans les services auxiliaires de l'armée coloniale. Ici, ajoute M. de Vogué, "les mots répondraient à la plus exacte

réalité ".

L'abandon religieux des colons algériens.

La Défense a dépeint dernièrement la détresse religieuse dans laquelle le gouvernement de la république laisse les colons de la province d'Oran, malgre leurs instantes réclamations. Ce même journal complète aujourd'hui cet exposé en ce qui concerne les deux autres provinces, celles d'Alger et de Constantine.

Dans le diocèse d'Alger, 58 villages nouveaux ont été créés depuis 8 ans : leur population est d'ensemble, d'après les chiffres officiels qui sont au-dessous de la réalité, de 13.492 habitants.

Tous sont sans prêtres, ni culte!

Dans le diocèse de Constantine, sept circonscriptions comptent 45 chefs lieux paroissiaux pourvus de prêtres, mais en revanche 96 annexes n'en ont pas, dont la population totale — chiffre officiel, — est de 12.562 habitants.

C'est ainsi que des villages tels que celui de Morris, de 696 habitants, est à 17 kilomètres de son centre paroissial; Aïn-M'lila, 376 habitants, est à 23 kilomètres; Aïn-Mokra, 900 habitants, est à 30 kilomètres; El-Milia, 323 habitants, est à 50 kilomètres!

Partout, le gouvernement a installé des écoles et des instituteurs ; peu ou point d'élèves, que lui importe! Et nul n'a seulement songé à rechercher si, à l'instar de certains pays, tels que la Suède où l'instruction primaire est très développée, il n'eût pas été possible de rompre, en présence d'une situation exceptionnelle, avec la routine administrative et d'économiser les hommes et l'argent, en créant des itistituteurs nomades qui, à chaque trimestre, auraient pu s'installer dans un village et donner, en trois mois chaque année, aux enfants en âge de suivre leurs leçons, un enseignement suffisant et substantiel.

Tandis que, lorsqu'il s'agit d'assurer le service religieux qui n'intéresse plus seulement quelques enfants, mais la population tout entière, on allègue les raisons d'économie qu'on oublie

d'invoquer pour d'autres services publics.

Voici comment le clergé a pourvu au plus pressé.

Des prêtres dits missionnaires sont placés, trois par trois, dans un village important où ils habitent en communanté. Chacun d'eux est chargé de desservir deux des villages environnants. Deux fois par semaine, en moyenne, en dehors du dimanche, ils s'y rendent pour faire le catéchisme aux enfants; le dimanche ils disent la messe dans chacune des deux annexes.

Ces villages sont distants les uns des autres et du centre paroissial, de 12, 15, 30, jusqu'à 50 kilomètres; les chemins sont parfois impraticables en hiver; à la double condition d'avoir un dévouement sans limites et une santé à toute épreuve, on tient quelques années à ce régime et puis la mort se charge de relever

de son poste le prêtre missionnaire !

Lui mort, ses deux églises restent sans desservant, jusqu'au

jour où un nouveau dévouement a surgi.

Eglises, avons-nous dit : le mot est trop pompeux ; il s'agit de granges ou d'écuries abandonnées, d'un mauvais gourbi ou d'une baraque en planches, le tout loué fort cher sur les ressources de la charité.

"Voilà, nous écrit un prêtre, quelques uns des sacrifices que nous devons nous imposer pour procurer les secours et les consolations de la religion à ces pauvres colons, tous catholiques ou à peu près, et que le gouvernement force, en quelque sorte, à devenir païens..."

Ei ce prêtre ajoute:

"Je vous laisse pour aller rendre les derniers honneurs à l'un de mes confrères voisins qui vient de succomber à l'âge de trentesept ans, aux rudes fatigues de ce genre d'apostolat!"

DES CHANTS LITURGIQUES.

On place sous le pontificat de Jean XIX (1009) l'importante découverte de la gamme d'Arezzo, religioux bénédictin, qui fixa ainsi les principes de la tonalité moderne, et préluda aux progrès que l'art musical, en se développant, devait réaliser par les chefs-d'œuvre des grands Maltres, Cay d'Arezzo donna aux six votes les noms des premières syllabes de l'hymne que l'Eglise romaine chante aux Vèpres de la fète de Saint-Jean-Baptiste:

UT queant laxis REsonare fibris Mira gestorum FAmuli tuorum, Solve polluti LAbii reatum, Sancte Joannes.

Dans une lettre où il expose les avantages de la nouvelle méthode, le modeste religieux s'exprime ainsi: "J'espère que ceux qui viendront après nous prieront Dieu pour la rémission de nos péchés: car, au lieu de dix années qu'il fallait au paravant pour acquérir à grand'peine une science fort imparfaite du chant ecclésiastique, nous formons maintenant un chantre en un an, deux au plus." On peut, en effet, imaginer combien il devait être difficile d'étudier le chant avant l'invention de la gamme. Le pape appela Guy d'Arezzo à Rome, et lui exprima sa vive satisfaction pour cette utile découverte. La première messe qui fut chantée en Allemagne, d'après la méthode de Guy, fut exécutée à Bamberg lors de la consécration de la cathédrale par le pape Benoît VIII. Tout le monde fut émerveillé de la facilité avec laquelle on put alors apprendre la musique, qui avait autrefois exigé dix ans d'exercice.

(Darras, Histoire de l'Eglise vol. 20, page 414).

La gamme inventée par Guy d'Arezzo n'avait d'abord que les six premières notes; on y ajouta plus tard une septième, qui complète les principales intonations de l'échelle musicale. nos jours, on a découvert un rapport surprenant et mystérieux entre les sept intonations musicales du son, les sept couleurs principales de la lumière, les sept figures principales de la géométrie. Par exemple une barre de ser chauffée graduellement présente graduellement les sept couleurs principales dans lesquelles se divise le rayon lumineux; si dans cette incandescense graduelle, on frappe la barre de fer, elle rend graduellement les sept notes de la gamme musicale, si on place a côté sur une feuille de ferblanc, ou sur le couvercle d'un piano, une poudre fine et légère, les vibrations graduelles des sept notés principales forment graduellement, avec la poussière, les sept figures principales de la géométrie, le cercle, l'ellipse, le cône, êtc. Ce mystère de la nature paraît s'étendre fort loin.

(Rohrbacher, Histoire universelle de l'Eglise catholique, tome XII, p. 440)

Robert le Pieux, roi de France avait composé des morceaux liturgiques d'une grande beauté. Il nous suffira de mentionner le magnifique répons du temps pascal : Christus resurgens ex mortuis; celui de la Pentecôte : Cum complerentur dies Pentecostes ; celui du jeudi saint que saint Thomas d'Aquin introduisit dans l'office du Saint-Sacrement : Homo quidam fecit canam magnam, l'introît de la dédicace; Terribilis est locus iste; ceux de la sainte Vierge : Sancta et immaculata Virginitas; Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses

interemisti in universo mundo, et enfin la touchante invocation: Ora pro populo, interveni pro clero, intercede pro devoto fæmino sexu. A coup sur les fidèles qui chantent aujourd'hui avec l'Eglise ces mélodies si pleines de piété et de charme, ne se doutent guère qu'ils répètent les paroles et les chants composés par le second roi de la dynastie capétienne. Mais on le savait à Rome, lorsque Robert, " le nouveau David " ainsi que les hagiographes l'ont surnommé, y fit son pèlerinage ad limina. "Or, dit un chroniqueur, un jour qu'il assistait à une messe pontificale dans la basilique de St-Pierre, au moment de l'offertoire il alla en grande dévotion déposer son offrande à l'autel du prince des apôtres. Les évêques et les clercs qui entouraient le souverain pontife s'attendaient à trouver, sous le voile de pourpre qui recouvrait le plateau offert par le pieux roi, une somme d'or considérable. Mais quand ils purent vérifier le contenu, ils ne virent qu'un parchemin plié en quatre, sur lequel Robert avait écrit les paroles et noté le chant du répons composé par lui en l'honneur de saint Pierre et commençant par ces mots : Cornelius centurio, ils admirèrent le génie musical du pieux roi et le pape ordonna que désormais ce répons serait chanté à Rome en l'honneur de saint Pierre et en mémoire du très glorieux compositeur.

(Darras, Histoire de l'Eglise, voi 20, page 502).

NOTRE-DAME DE COPACABANA.

A CENT QUARANTE lieues de la Paz, ville la plus peuplée de la Bolivie, se trouve un célèbre sanctuaire dédié à la Mère de Dieu. Là, une statue antique et miraculeuse de la Vierge bénie y est vénérée par le peuple de Bolivie sous le titre de Notre-Dame de Copacabana.

Or, en novembre de l'année 1884, une scène d'adieux fort touchante avait lieu dans ce sanctuaire, au pied de la sainte image de Marie. C'était le président de la République de Bolivie, M. Pacheco, qui se séparait pour un temps assez long de ses enfants, qu'il envoyait en Europe, sous la conduite de leur mère, y perfectionner leur éducation.

Avant de se quitter, tous ensemble, agenouillés à l'autel de Notre Dame de Copacabana, ils se consacrèrent à cette divine Mère, et lui firent vœn de lui envoyer d'Europe un riche manteau d'or. Alors, le cœur fortifié, quoique ému, il se séparèrent.

Un voyage ainsi entrepris sous les auspices de l'Etoile de la Mcr ne pouvait qu'être heureux; aussi, à peine arrivés à destination, la mère et les enfants, pleins de reconnaissance envers leur auguste protectrice, se préoccupèrent aussitôt de la réalisation de leur vœu.

Le manteau sut commandé tel qu'il avait été promis, beau et riche; et il sut expédié en Rolivie au président de la République.

A cet envoi, rejoui dans son cœur de père et de chrétien, M. Pacheco eut la noble pensee d'associer le pays entier à son hommage à la très sainte Vierge, afin de le rendre plus digne de cette Mère bénie entre toutes les mères. Dans ce but, il convoqua son peuple à un pèlerinage national à Notre-Dame de Copacabana.

Chargé du manteau précieux, il partit de la Paz accompagné du vice-président de la République, du ministre d'Etat, de ses aides de camp, des officiers de l'état-major de l'armée, des personnages les plus notables du pays, de son escorte militaire et d'un

bataillon de soldats.

THE PARTY OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH

Après une journée de voyage, cet imposant pelerinage débarquait au port, de Tiquina, où le président de la république fut accueilli avec enthousiasme par toute la population qui l'attendait. Ce fut là qu'on se reposa la nuit.

Le lendemain matin, le pèlerinage se remettait en route et arri-

vait l'après-midi à Copacabana.

La voie qui conduit du port au sanctuaire de Notre-Dame était ornée de 250 arcs de triomphe décorés avec richesse et goût : une foule sympathique et émue formait de chaque côté une haie compacte. Le pèlerinage s'avança au milieu processionnellement, précédé de la musique militaire et escorté par la troupe. Sur tout le parcours, le président Pacheco fut salué par les vivats joyeux d'un peuple qui l'aime et le vénère comme un père.

Arrivé dans le sanctuaire, le pèlerinage salua Notre-Dame de Copacabana par le chant du Salve Regina, puis le président de la République, au milieu de l'émotion générale, offrit à la très sainte Vierge, avec respect, amour et reconnaissance, le riche

manteau d'or.

Le lendemain, une messe d'action de grâces fut célébrée, et tous les yeux admiraient la belle image de la Mère de Miséricorde, de Notre-Dame de Copacabana, resplendissant de gloire sous la belle parure dont l'avait ornée son fils dévoué, chef digne d'un excellent peuple.

Une procession du Saint-Sacrement le jour de la Fête-Dieu.

C'était la veille de la Fête-Dieu, à l'heure de midi. Les cloches des églises de la ville sonnaient à toute volée et, dans les rues, on commençait à s'occuper des décorations que les habitants projetaient pour la procession qui devait avoir lieu le lendemain. Cependant une maison restait complètement étrangère à ces préparatifs et c'était la plus belle de la ville.

"Infortunes parents ! disaient les voisins, ils sont plongés dans l'affliction! Leur fils unique se meurt de la poitrine à douze ans. Cette année, ils de pourront prendre part à la décoration de notre

reposoir."

L'enfant malade dont on parlait sommeillait entouré par ses parents désolés. Le bruit des cloches parvint jusqu'à lui. Il

poussa un faible gémissement en ouvrant les yeux.

—Ges cloches t'ont réveillé, mon enfant, lui dit sa mère en se penchant anxieusement sur son lit.—Pourquoi se font-elles entendre ? demanda l'enfant. N'est-ce pas aujourd'hui samedi ?—C'est que nous sommes à la veille de la Fète-Dieu, et les cloches annoncent la solennité de demain.

L'enfant se tut, il était péniblement oppressé. Sa respiration sortait avec un bruit rauque et il paraissait très faible. Son père, sa mère, une sœur garde-malade, réunis autour de lui, épiaient tous ses mouvements, et leurs physionomies contraintes et altérées par l'inquiétude n'indiquaient que trop la gravité du ma! qui consumait la vie de ce fils bien-aimé.

L'enfant referma les veux.

-Mère, dit-il, après un instant, en faisant un pénible effort, mère, ces cloches ont un bien beau son. J'aimerais entendre leur carillon. Ne pourrait-on ouvrir la fenêtre?

—Rien ne s'y oppose, reprit la sœur qui s'empressa d'accéder à son désir.

L'air était doux et chand, le soleil envoyait ses gais rayons sur

le lit du malade qui prenait plaisir à les contempler.

—Ma sœur, reprit-il en s'adressant à sa bonne garde, ma sœur, il me semble que ce bon soleil me fait du bien et que je respire plus librement depuis que la fenètre est ouverte. Quelle belle journée!

Il s'arrêta un instant, comme si sa tête, affaiblie par la maladie, eut fait un effort pour ressaisir la suite de ses idées. Puis il reprit :—Quelle belle fête que celle de la Fête-Dieu! l'an dernier j'assistais à la procession, mêlé aux enfants de chœur, et je répandais des roses devant le Saint-Sacrement. J'étais heureux alors. Je venais de faire ma première communion. Tont était fête pour moi.

-Oui I mon ami, lui répondit sa mère, ç'a été une belle fête et j'ai présente au cœur, comme si c'était hier, la joie avec laquelle tu avais revêtu le costume d'enfant de chœur pour accompagner

le Saint-Sacrement. Mais repose-toi, tu te satigues.

—Non, mère, je suis heureux de parler de ces bons souvenirs. Pourquoi, cette année, n'ai lez vous pas les personnes qui préparent le reposoir de cette rue? Est-ce que la procession n'y passera pas? Je le regretterais beaucoup, car il me semble que son

passage me ferait du bien.

—Elle y passera comme d'habitude, mon enfant, et l'on construit un reposoir à l'angle de la place. Nous ne pouvons te quitter pour nous en occuper. L'an prochain, tu seras guéri et, pour remercier Dieu de ta guérison, nous élèverons un beau reposoir devant la maison.

-Mère, pour obtenir ma guérison, il faudrait que je puisse

dès cette année, me présenter au bon Jésus et m'agenouiller devant le Saint-Sacrement afin de le prier de me rendre à votre affection. Dieu a promis d'agréer les prières qu'on lui adresse avec foi et confiance, et il me semble que c'est lui qui, touché de vos prières, me presse de lui demander d'exaucer le plus cher de vos désirs.

-Tu parles beaucoup trop, cher enfant, reprit son père-Demain, nous essayerons de te porter à la fenètre afin que tu

voies passer la procession.

THE CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY

—Père, il me faut plus que cela ! si vous voulez que je guérisse il faut que je puisse m'agenouiller devant le Saint-Sacrement et que je reçoive sa bénédiction. Le bon Jésus voulait qu'on laissât les enfants s'approcher de lui. Un jour, vous le savez, ayant rencontré le convoi d'un enfant bien-aimé, celui du fils de la veuve de Naïm, il le rappela à la vie et le rendit à sa mère. Voilà pourquoi je voudrais me trouver sur son passage. Cela me serait facile, si vous construisiez un reposoir devant la maison.

Paul s'arrêta épuisé par cette longue conversation, mais sa figure était légèrement empourprée et dans son regard brillait une lueur d'espérance. Quelques minutes plus tard, il dormait

d'un paisible sommeil.

Le silence recommença autour de lui. Il fut interrompu par le père.— Pourquoi ne ferions-nous pas ce que Paul nous demande? Dieu bénit ceux qui meltent en lui leur confiance et il me semble que ce serait manquer de foi que de ne pas répondre au désir de ce cher enfant en construisant ce reposoir devant lequel il viendrait recevoir la bénédiction du Saint-Sacrement.

—Allez donc, au plus vite, 'demander l'autorisation à M. le curé, dit la mère. Je serais désolée de m'opposer à un acte de piété agréable à notre cher enfant et qui peut contribuer à nous

le conserver.

Une heure après, le reposoir était commencé!

Le lendemain, le soleil se leva radieux. Le ciel était sans nuage, et dès le matin, les joyeux carillons qui passaient sur la cité semblaient encourager chacun à se hâter d'achever les derniers préparatifs destinés à célébrer cette belle journée. Ce ne fut que sur les quatre heures de l'après-midi que les processions sortirent des églises. Les maisons avaient revêtu leurs blanches tentures parsemées de bouquets et de guirlandes de feuillages.

Les rues étaient jonchées de verdure. Depuis longtemps, elles étaient remplies par une foule pieuse, désireuse de participer à la

procession on de la voir passer.

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte éts a lutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés. 11 Mach. XII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS

James O'Brien.—Soph. Lefebvre, ve Rapin.—Pierre Lauzon.—T. Buckley.—Louis Lortie.—Angélique Lefebvre.—R. de Lima Vadeboncœur, ép. A. Robert. — C. Fortier, ép. Bergeron. — J. Perrault. — J. Robin dit Uzpointe.—Emèlie Moquin, ve Parent.—Alexis Daigneault.—Joseph Maheu.

DE PROFUNDIS.

MAGASIN DU SACRE-CŒUR

DESAULNIERS FRERE & CIE

(SUCCESSEURS DE L. E. DESMARAIS)

IMPORTATEURS D'ORNEMENTS ET BRONZES D'EGLISE

VETEMENTS SACERDOTAUX ET VASES SACRES

ASSORTIMENT COMPLET D'IMAGERIE RELIGIEUSE

CHAPELETS. MEDAILLES ET CRUCIFIX

BANNIÈRES, MERINOS A SOUTANES, SAY NOIR, HUILE D'OLIVE, CIERGES 'TTC., ETC.

Toutes les commandes par la malle ou autrement sont remplies avec poncualité et promptitude.

t Les Messieurs du clergé et les communautés religieuses sont priés de bien vouloir faire une visite à notre assortiment, qui est absolument au complet.

1628 RUE NOTRE-DAME 1628

PENTURES

A RESSORT DE GEER employées dans plus de trente églises et dans un plus grand nombre d'édifices publics, les seules durables.

AUSSI DOURRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR LES PORTES ET FENETRES

Chez L. J. A. SURVEYER,

1588, RUE NOTRE-DAME.

BEAUCHAMP & BETOURNAY

SAISON D'ÉTÉ. Assortiment complet et varié d'étosses à robes des plus jolies, et des meilleures sabriques. CACHEMIRES en très grande variété.

REDUCTION EXTRAORDINAIRE dans les prix.

EF SPÉCIALITÉS D'ÉTOFFE, pour les communautés religieuses et les pensionnats,

677. RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL



MEARS & STAINBANK

Londres-Angleterre

REPRÉSENTÉS PAR

H. & J. Russel 22 RUE ST-NICOLAS, Montreal

AGENTS AUSSI POUR

THE JONES BELL FOUNDRY CO.

TROY, NEW-YORK

PLOMBIER

Poseur d'Appareils à Gaz

A EAU CHAUDE ET A VAPEUR

Toutes especes de travaux en metal COMMANDES EXECUTEES PROMPTEMENT

15, RUE CLAUDE

En face du Marcné Bonsecours

MONTREAL

JOS. CHS VAILLANCOURT **Menuisier & Charpentier**

45 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTRÉAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois

PRIX

ETABLI EN 1859 HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint-Laurent MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparées avec soin. Première qualité de drogues et matières chimiques.

CLERGE ET AUTRES. AUX MESSIEURS DU

ARTHUR SIMARD

-DOREUR ET MANUFACTURIER DE -

MOTILURES POUR CADRES.

Marchand de Gravures sur acier, Chromos, etc. Un magnifique acsortiment de miroirs dans tous les prix.

SPECIALITE

ENCADREMENT DE CHEMINS DE CROIX

DECORATIONS POUR EGLISES Atelier: ECOLE DE REFORME, RUE MIGNONNE Magasin: No. 1662 RUE NOTRE-DAME. Montreal.

ORGUES-HARMONIUMS DOMINION

FABRIOUÉS SPÉCIALEMENT PUOR L. E. N. PRATTE.

PAR LA

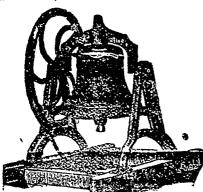
COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION,

A l'usage des Eglises et d's chapelles de communautés, d'après des devis particulers et autres que ceux du catalogue; ga untis pour 5 ans et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SUAVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique et angère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les-Organistes du momons "+ ONINION".

Satisfaction garantie et conditions faciles
Toujours en magasins, L'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QUILLY ATT EN CANADA
Commandes par la l'obte et autres remplies avec diligence. Grande seduction de Prix.

L. E. N. PRATTE

Agent général pour la province de Qué..ec. 1878 RUE: NOTRE-DAME, Montréal.



FONDERIE CANADIENNE

CLOCHES

POUR EGLISES, COLLEGES BT COUVENTS

Seules ou en Carillons.

AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

A meilleur marche et de meilleure qualité que les cloches angiaises ou américaines.

Fournitures pour intérieur ; des églises.

Appareils de chauffage d'après les meilleurs systèmes.

E. CHANTELOUP, 593, Ruc Craig, Montréal, P. Q.



Les célèbres Vins du Canada, la Bière et le Porter Labatt de London, le Beurre de choix, sont les spécialités de la Maison

J.-B. RICHER

No 556, Rue Lagauchetière MONTREAL.



LOTERIE NATIONALE.

Les tirages mensuels ont lieu le Troisième Mercredi de chaque mois.

LA VALEUR DES PRIX QUI SERONT TIRÉS LE

MERCREDI, 20 JUILLET 1887,

SERA DE

\$60,000,00

COUT DU BILLET

DEMANDEZ LE CATALOGUE DES PRIX

LE SECRÉTAIRE,

S. E. LEFEBVRE,

No 19. RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

FOUR LAMPES De SANGIUAIRES.

DECLAMAGE POER ETABLISSEMENTS PEBLICS, PENSIONNATS COLLEGES.

Purete ga antie.

ESSENCES ET PARFUMS, PRODUITS CHIMIQUES.
L. E. MORIN, Jr. 14 Rue St Thérèse, Montréal.

PEPIN & BOIRE,

FACTEURS D'ORGUES D'EGLISE ET DE SALON,

No 605 Rue Sanguinet, Montréal.

30 ANS D'EXPÉRIENCE CHEZ MM. S. R. WERREN & FILS

OPCNIO

Satisfaction garantic et conditions faciles. Réparation et accordage exècutés promptement et à bas prix

Specialité de Bois de Charpente et de Menuiserie pour les Eglises. Chapelles & Couvents, pour les sculptures etc. Service prompt

92 HU SANGUINIET. MONTREAL